



BALADO #18

LE COMPOST et SON TRAITEMENT FUTUR

Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc



LE COMPOST et SON TRAITEMENT FUTUR

Bonjour tout le monde, ici Diane Rivard, Conseillère responsable du dossier Développement et communications en compagnie de Louis Tremblay, Conseiller responsable du dossier Hygiène du milieu.

En avril dernier, nous vous parlions de l'arrivée du bac brun pour le compost, tout en mentionnant que si l'on réussit à faire moins d'enfouissement de déchets, la Municipalité aura moins de frais associés à cette tâche, ce qui se répercutera assurément sur nos taxes pour la portion enfouissement des déchets non compostables et non recyclables, en minimisant les augmentations de coûts auxquelles nous pourrions faire face.

LE COMPOST et SON TRAITEMENT FUTUR

Nous vous parlions aussi de la technologie que l'on prévoyait utiliser pour le traitement de la matière compostable ?

Énercycle a choisi une technologie de traitement qui intègre la biométhanisation sèche et le compostage. La première étape du traitement est la biométhanisation sèche en milieu fermé qui a pour objectif de capter les gaz comme le méthane qui seront par la suite purifiés et transformés en un gaz naturel renouvelable. Ce gaz naturel renouvelable sera injecté directement dans le réseau gazier d'Énergir.

Par la suite, la matière solide est dirigée vers des silos fermés pour une phase de maturation active.

Troisièmement, suite à cela, ce compost pourra être acheminé à la plateforme de compostage semi-fermée en andain. À cette étape, on retourne la matière à plusieurs reprises afin d'accélérer la décomposition. Une fois que le compost a atteint un état de maturité qui correspond aux normes de qualité, il pourra être tamisé. Il devient alors un excellent fertilisant.

Avec ces 3 étapes de traitement, on parle ici de retour à la terre et de création d'énergie propre.

LE COMPOST et SON TRAITEMENT FUTUR

Extraits du communiqué de presse

« À Saint-Étienne-des-Grès, le 17 juillet 2023, le président du conseil d'administration d'Énercycle, monsieur Michel Angers, est heureux d'annoncer l'octroi du contrat pour la construction et l'exploitation de l'usine de biométhanisation sèche et de compostage. Cette étape importante marque le début d'une collaboration de 20 ans entre Énercycle et le consortium Énergère.

Rappelons que, en amont, une vaste démarche d'exploration et d'analyse des différents types de procédés de compostage et de biométhanisation avait été réalisée. Une dizaine de procédés de traitement ont été explorés, incluant plusieurs visites de centres existants au Québec, en Ontario et en Europe. Finalement, Énercycle a opté pour la biométhanisation sèche, un procédé fiable et éprouvé en Europe et au Canada.

À la suite d'un processus d'appel d'offres, Énercycle confie le mandat au consortium Énergère, qui sera responsable du financement, de la conception, de la construction, de l'opération et du maintien de l'usine de biométhanisation sèche et de compostage.

LE COMPOST et SON TRAITEMENT FUTUR

Extraits du communiqué de presse (suite)

... Le coût de la construction de l'usine est estimé à 65 millions de dollars. Les installations d'Énergère seront construites à Saint-Étienne-des-Grès sur les terrains appartenant à Énercycle et feront partie intégrante de l'ensemble des installations de traitement des matières résiduelles. On prévoit que l'usine soit en opération en 2026.

Le fonctionnement de l'usine

L'usine de biométhanisation sèche et de compostage sera conçue pour une capacité annuelle de 35 000 tonnes de matières organiques. Les matières compostables collectées à l'aide des bacs bruns seront transportées jusqu'au site d'Énercycle à Saint-Étienne-des-Grès, puis disposées dans des tunnels de biométhanisation afin d'en extraire le biogaz.

Énergère acheminera par la suite le biogaz à l'usine de purification de Waga Energy, également située sur le site d'Énercycle, qui sera responsable de purifier le biogaz pour en faire du biométhane. Les revenus de la vente du biogaz appartiendront entièrement à Énercycle. À la fin du processus de purification par Waga Energy, le biométhane sera vendu à Énergir. Les revenus anticipés par la vente de gaz de source renouvelable pourraient atteindre 800 000\$ par année.

LE COMPOST et SON TRAITEMENT FUTUR

Extraits du communiqué de presse (suite)

... De plus, Énergère sera responsable de la disposition du compost résultant de la transformation à l'usine. Une portion du compost sera réservée pour être distribuée aux citoyens, par l'entremise d'Énercycle, dans le cadre d'une campagne annuelle. Des partenariats avec des entreprises agricoles seront également établis afin de valoriser entièrement le compost obtenu.

Les prochaines étapes

D'ici la fin de l'année 2023, Énercycle déposera au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) du gouvernement du Québec la description technique du projet ainsi que les études nécessaires pour l'obtention d'une subvention. Précisons qu'Énercycle a déjà obtenu une lettre confirmant l'éligibilité du projet au PTMOBC, assurant par le fait même l'accès au financement offert par ce Programme.

Depuis avril 2023, et jusqu'à ce que l'usine de biométhanisation sèche et de compostage soit en service, les matières du bac brun sont transportées vers un centre de transbordement situé sur le site d'Énercycle, puis redirigées vers les installations de compostage de Recyclage Notre-Dame, une filiale d'EBI Environnement. Ce sera ainsi au moins jusqu'à l'ouverture de la nouvelle usine en 2026... »

LE COMPOST et SON TRAITEMENT FUTUR

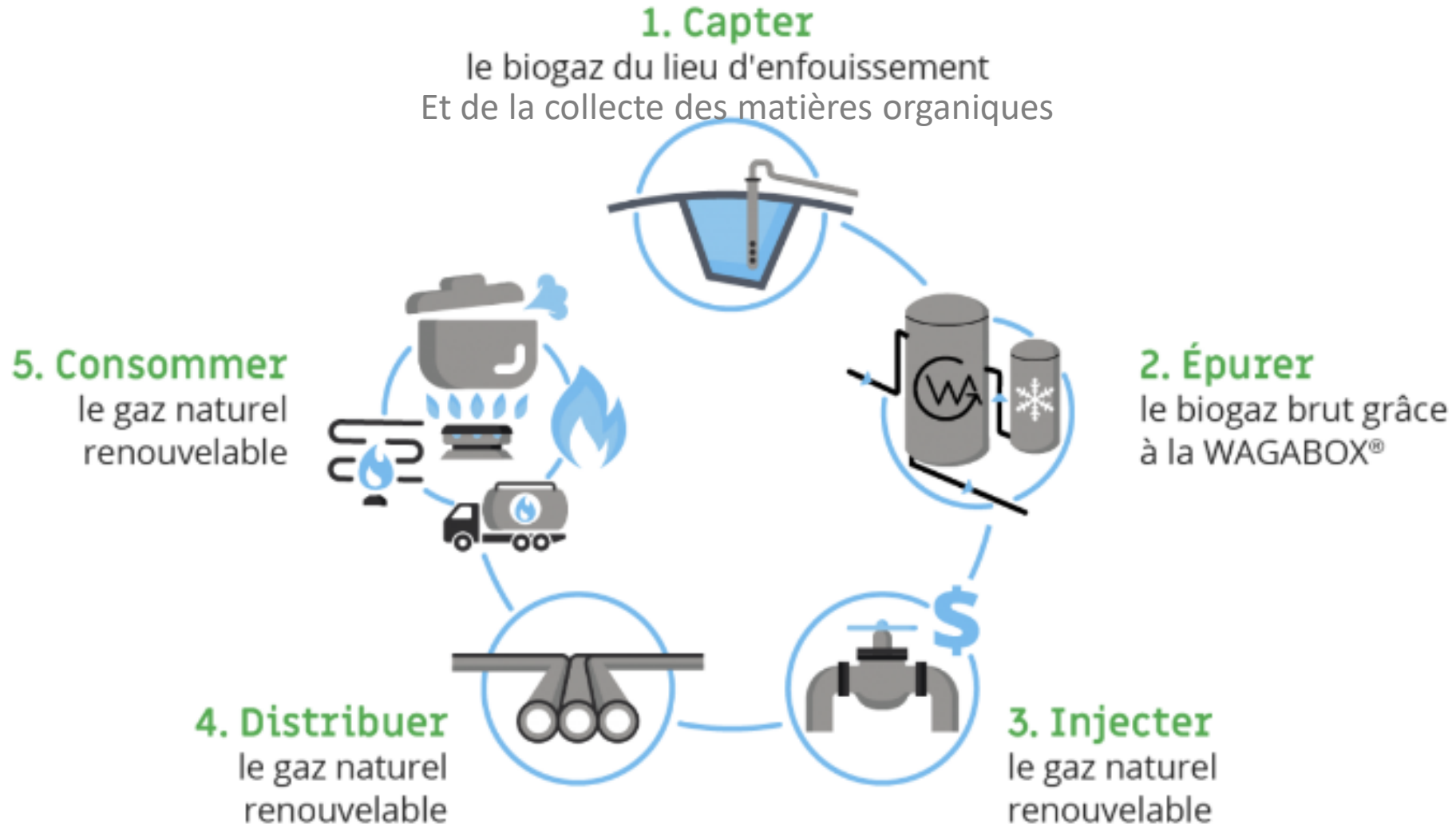
Extraits du site web d'Énercycle

Le gaz naturel renouvelable est produit par la décomposition de résidus organiques en quelques semaines contrairement au gaz naturel conventionnel, une énergie fossile issue d'un processus de plusieurs millions d'années.

Dans un lieu d'enfouissement, les biogaz produits lors de la décomposition des déchets sont composés en partie de méthane. Une fois purifié, il en résulte un biométhane. C'est ce que projette de faire Énercycle à Saint-Étienne des-Grès. Purifier le biogaz provenant de la décomposition des déchets pour qu'il en résulte un biométhane, une énergie renouvelable, locale et source de revenu pour les citoyens de la Mauricie.

LE COMPOST et SON TRAITEMENT FUTUR

Extraits du site web d'Énercycle (suite)



LE COMPOST et SON TRAITEMENT FUTUR

Extraits du site web d'Énercycle (suite)

Avec ce projet, nous



**Contribuons à la lutte
aux changements
climatiques :**

réduction de 23 000 tonnes
de CO₂ dans l'atmosphère



**Participons à la transition
énergétique du Québec :**

production de 10 millions de m³
de gaz naturel renouvelable,
un gaz de remplacement des
énergies fossiles



**Transformons une
dépense en revenu**

LE COMPOST et SON TRAITEMENT FUTUR

Information fournie par Énercycle

- Projet clé en main conception, construction, financement et opération sur 20 ans par Énergère
- Le projet est évalué pour la première année de contribution à 7,7 M\$ par année, indexé à l'IPC par la suite
- Le 7,7 millions de dollars représente un coût par résidence de 55,50\$ à la première année d'opération, couvrant l'entièreté des coûts de design, de construction et de maintien de l'usine, la transformation en biogaz qui ensuite sera transformé par Waga en gaz à source renouvelable, ainsi que le compostage de matières organiques et la disposition qui en découle
- S'ajoutera à ce montant, le coût de la collecte des matières organiques aux résidences
- Décision qui impacte les 37 municipalités couvertes par Énercycle, donc 5 MRC
- Énercycle devient propriétaire de l'usine de biométhanisation au bout de 20 ans
- Tel qu'annoncé sur l'avis public diffusé le 12 août dans Le Nouvelliste et le 17 août sur le site de la Municipalité, les personnes habiles à voter peuvent s'inscrire à un registre pour demander un scrutin référendaire sur le projet, qui a lieu de lundi 21 août au vendredi 25 août. L'avis public peut être consulté au lien suivant sur le site de la Municipalité

[Avis public - Saint-Mathieu-du-Parc](#)

COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

Matières acceptées

Résidus alimentaires

- Restes de table
- Fruits et légumes (pelures et noyaux)
- Viandes, os, œufs
- Fruits de mer, poissons et arêtes
- Produits laitiers
- Aliments liquides (de petites quantités)
- Pains et céréales (pâtes, pâtisseries)
- Graines, noix et écales
- Marc de café, thé et sachet, filtre
- Nourriture pour animaux

Résidus de jardin

- Feuilles, gazon, fleurs et terre
- Paille et foin
- Petites branches et racines (diamètre maximal de 5 cm)

Papiers et cartons souillés

- Sacs en papier
- Boîtes de pizza sales
- Essuie-tout, serviettes en papier et mouchoirs
- Vaisselle en carton
- Journaux et circulaires

Autres matières

- Cheveux, poils et plumes
- Bois alimentaire (ustensiles, baguettes, cure-dents, broches)
- Litière et excréments d'animaux domestiques
- Bran de scie ou copeaux de bois non-traité
- Cendres froides (refroidies 7 jours)

COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

Matières refusées

- Sacs en plastique (compostables, biodégradables et oxodégradables)
- Vaisselle compostable en plastique (PLA)
- Contenants et emballages en plastique
- Boîtes et papiers cirés, laminés ou glacés
- Verre et métal
- Animaux morts et résidus de débitage
- Plantes envahissantes
- Couches et produits sanitaires
- Gravier, roches et pierres
- Bûches et souches d'arbre
- Bois traité
- Médicaments et déchets biomédicaux
- Résidus domestiques dangereux (RDD)
- Huiles à moteur et essence
- Mégots de cigarettes
- Styromousse
- Vêtements et textiles
- Sacs d'aspirateur
- Mousse de sècheuse et feuilles d'assouplissant

Sacs, emballages et contenants en plastique refusés

Seuls les sacs en papier sont acceptés. Encore mieux, déposer vos matières directement dans le bac. Les sacs, emballages et contenants en plastique sont refusés dans le bac brun, même ceux dits biodégradables ou compostables. Ces types de plastique ne se dégradent pas au même rythme que les matières compostables.

LE COMPOST et LE BAC BRUN

Nos informations sont, pour la plupart, tirées du site d'Énercycle au lien suivant:

<https://www.enercycle.ca/>

Comme vous pouvez le constater, nous assurerons un suivi des différentes étapes de ce projet et vous en tiendrons informés.

S'il vous reste des questions, n'hésitez pas à venir nous rencontrer à 18h15 avant les séances publiques régulières du conseil municipal. Il nous fera plaisir de vous répondre ou de prendre en note vos questions.

J'attends vos questions et commentaires par courriel, à diane.rivard@saint-mathieu-du-parc.ca

Merci Louis. **Merci Diane et bonne écoute tout le monde.**